



Assemblée générale

Distr. générale
10 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 4 Désarmement

(Programme 2 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs : Conférence du désarmement	6
B. Direction exécutive et administration	7
C. Programme de travail	9
Sous-programme 1. Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement	10
Sous-programme 2. Armes de destruction massive	14
Sous-programme 3. Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)	19
Sous-programme 4. Suivi, base de données et information	23
Sous-programme 5. Désarmement régional	28
D. Appui au programme	32
 Annexe	
Produits habituellement inclus dans le budget-programme qui seront supprimés pour l'exercice biennal 2004-2005	35

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/6/Rev.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6* (A/57/6/Rev.1).



Chapitre 4

Désarmement

(Programme 2 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 4.1 Le désarmement général et complet sous un contrôle international rigoureux et efficace demeure le but ultime de tous les efforts entrepris dans le domaine du désarmement. La responsabilité du désarmement incombe au premier chef aux États Membres. En vertu de la Charte, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer et la responsabilité principale d'appuyer les États Membres dans ce domaine. C'est le Département des affaires de désarmement, dirigé par un Secrétaire général adjoint, qui est chargé de l'exécution du programme.
- 4.2 Les activités dont est chargé le Département des affaires de désarmement correspondent au programme 2 (Désarmement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, tel que révisé. Elles découlent des priorités établies par les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement, y compris le Document final de sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Le programme s'inspire également de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, demeureront la première source de préoccupation, mais l'Organisation continuera par ailleurs à oeuvrer dans le domaine du désarmement classique.
- 4.3 Le Département continuera donc, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, à faciliter les délibérations et négociations multilatérales. Il aidera les États Membres à promouvoir, à renforcer et à consolider les principes et normes multilatéraux relatifs à tous les aspects du désarmement. Il s'intéressera également aux mesures prises par les États Membres dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, l'objectif étant de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la lutte mondiale contre le terrorisme. Le Département appuiera et favorisera l'application du programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que des mesures concrètes de désarmement. Il oeuvrera en faveur de la transparence et des mesures de confiance et il développera ses activités de sensibilisation, notamment par son site Web, de manière qu'une information impartiale et factuelle soit mise à la disposition du public. Il exécutera des programmes de désarmement et de non-prolifération ainsi que des programmes d'éducation relatifs à la question, et continuera à encourager les organismes des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales à échanger des données d'information et d'expérience sur le désarmement et sur les questions liées à la sécurité, et à renforcer l'interaction et la coopération sur ces questions. Notamment par l'intermédiaire des centres régionaux pour la paix et le désarmement, le Département aidera également les États Membres à promouvoir des approches régionales en matière de désarmement et de sécurité. Il continuera à participer au renforcement des compétences des États Membres, notamment des pays en développement, en matière de désarmement.
- 4.4 Le Département compte atteindre les objectifs du programme en prêtant un appui fonctionnel et institutionnel aux organes délibérants et aux organes de négociation, ainsi qu'à leurs organes subsidiaires, et en organisant des conférences et autres réunions des États parties aux accords multilatéraux sur le désarmement et les questions connexes et des groupes d'experts chargés d'assister le Secrétaire général dans ses études sur le désarmement, notamment en surveillant et en évaluant les tendances actuelles et futures dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

- 4.5. Le Département continuera, par l'intermédiaire du programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs de l'ONU et de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, à offrir aux États Membres, en particulier aux pays en développement, la formation et les services consultatifs voulus pour renforcer leurs compétences en matière de désarmement, de façon qu'ils puissent participer plus activement aux travaux des organes délibérants et des organes de négociation. Le Département aidera également les États Membres à mieux cerner le rapport qui existe entre le désarmement et le développement.
- 4.6. Pour mener à bien ses activités, le Département coopérera avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat et des organismes des Nations Unies ainsi que des entités extérieures au système, dont les organisations créées en vertu de traités, les organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et nationales, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, etc. Cette coopération se traduira par l'élaboration de rapports, la participation aux réunions et séances d'information, la fourniture d'un appui technique et fonctionnel, et l'échange de données d'information et d'expérience.
- 4.7. La prise en compte systématique des problèmes liés à la condition féminine sera un élément présent dans toutes les activités relatives au programme, grâce à l'application d'un plan d'action visant à faire mieux connaître ces problèmes et à susciter une volonté d'action et une création de capacités permettant de les surmonter. À cette fin, le Département encouragera les États Membres à proposer davantage de candidatures féminines pour la participation aux groupes d'experts, au programme de bourses d'études en matière de désarmement ou à d'autres rencontres et manifestations organisées par lui et veillera à ce que le souci de parité entre les sexes transparaissent dans toute activité de désarmement.
- 4.8. Les principales réalisations escomptées et indicateurs de succès du programme pour l'exercice biennal 2004-2005, de même que les ressources nécessaires, sont exposés en détail aux rubriques « Programme de travail » et « Direction exécutive et administration ». On trouvera le cadre général de ces réalisations escomptées et indicateurs de succès au tableau 4.1.

Tableau 4.1

Répartition des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Organes directeurs	–	–
B. Direction exécutive et administration	3	5
C. Programme de travail		
Sous-programme 1. Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement	4	6
Sous-programme 2. Armes de destruction massive	4	6
Sous-programme 3. Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)	5	7
Sous-programme 4. Suivi, bases de données et information	3	8
Sous-programme 5. Désarmement régional	3	5
Total	22	37

- 4.9. Le montant total des ressources prévues au titre de l'exercice biennal 2004-2005 pour le Département des affaires de désarmement s'élève à 16 658 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 837 500 dollars (5,2 %) due principalement à la création de trois postes d'administrateur (1 D-1, 1 P-5 et 1 P-3) et de deux postes d'agent des services généraux (autres

classes), mesure qui permettra d'améliorer grandement le développement de la page Web et l'application régionale du programme et renforcera la contribution du Département à l'action mondiale contre le terrorisme pour ce qui est des armes de destruction massive.

- 4.10 Dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », le Secrétaire général a proposé que l'Organisation interrompe la publication du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies [voir A/57/387, par. 83 et décision 10 a)]. Par conséquent, aucun crédit n'a été prévu pour la coordination et l'élaboration du Répertoire dans le projet de budget-programme pour 2004-2005.
- 4.11 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant de 5 735 400 dollars, se décomposent comme suit : 2 421 700 dollars pour le fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et 570 000 dollars pour le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. Les dépenses d'appui au programme comprennent un montant de 108 200 dollars qui doit permettre à l'UNIDIR et au Fonds des Nations pour les partenariats internationaux d'organiser des journées d'études, des séminaires et des colloques, de mener des activités d'information et de sensibilisation et de financer les activités des trois centres régionaux pour le désarmement.
- 4.12 La répartition de ressources entre les sous-programmes du Département a été soigneusement revue pour s'assurer qu'elle satisfaisait aux besoins prioritaires. Aussi les sous-programmes 2, 4 et 5 (Armes de destruction massive, Suivi, bases de données et information et Désarmement régional) ont-ils bénéficié d'un accroissement de ressources plus important que les autres rubriques. L'augmentation des ressources affectées à la rubrique « Direction exécutive et administration » correspond pour l'essentiel à l'effet différé de l'accroissement en 2002-2003. Les ressources prévues pour l'appui au programme seront quant à elles légèrement diminuées.
- 4.13 La parution des publications, en tant que partie intégrante du programme de travail, a été revue en fonction de chaque sous-programme. On trouvera ci-après les prévisions concernant les publications en série et les publications isolées, établies à partir de la répartition par sous-programme correspondant aux différents produits.

Tableau 4.2

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	21	70	60
Publications isolées	9	22	27
Total	30	92	87

- 4.14 La ventilation en pourcentage des ressources prévues à ce chapitre est donnée dans le tableau 4.2. Les prévisions de dépenses sont détaillées dans le tableau 4.3 et les postes nécessaires dans le tableau 4.4.

Tableau 4.3

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires^a</i>
A. Organes directeurs : Conférence du désarmement	0,3	–
B. Direction exécutive et administration	14,9	–
C. Programme de travail		
Sous-programme 1. Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement	22,2	–
Sous-programme 2. Armes de destruction massive	13,6	–
Sous-programme 3. Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)	13,9	26,5
Sous-programme 4. Suivi, bases de données et information	14,7	18,7
Sous-programme 5. Désarmement régional	14,0	54,8
Total partiel, C	78,4	100,0
D. Appui au programme	6,4	–
Total	100,0	100,0

^a À l'exclusion des ressources prévues pour l'UNIDIR.

Tableau 4.4

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>2000-2001 Dépenses effectives</i>	<i>2002-2003 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>2004-2005 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Organes directeurs	37,5	45,0	–	–	45,0	2,0	47,0
Direction exécutive et administration	1 566,8	2 125,9	351,7	16,5	2 477,6	191,3	2 668,9
Programme de travail	2 905,9	12 557,9	505,2	4,0	13 063,1	758,5	13 821,6
Appui au programme	9 277,1	1 092,3	(19,4)	(1,7)	1 072,9	59,9	1 132,8
Total (1)	13 787,3	15 821,1	837,5	5,2	16 658,6	1 011,7	17 670,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>2000-2001 Dépenses effectives</i>	<i>2002-2003 Dépenses estimatives</i>	<i>2004-2005 Dépenses prévues</i>
Total (2)	4 877,1	5 801,5	5 735,4
Total [(1) + (2)]	18 664,4	21 622,6	23 405,7

Tableau 4.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	–	–	2	2
D-1	2	3	–	–	–	–	2	3
P-5	11	12	–	–	–	–	11	12
P-3/4	13	14	–	–	–	–	13	14
P-1/2	4	4	–	–	–	–	4	4
Total partiel	33	36	–	–	–	–	33	36
Agents des services généraux								
1re classe	4	4	–	–	–	–	4	4
Autres classes	16	18	–	–	–	–	16	18
Total partiel	20	22	–	–	–	–	20	22
Total	53	58	–	–	–	–	53	58

A. Organes directeurs : Conférence du désarmement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 45 000 dollars

- 4.15 La Conférence du désarmement a été créée en application du paragraphe 120 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2) en tant que forum multilatéral unique de négociation en matière de désarmement pour la communauté internationale. Depuis l'élargissement de sa composition en 1996 et 1999, la Conférence est ouverte à la participation des cinq États dotés d'armes nucléaires et de 61 autres États, parmi lesquels figurent toutes les grandes puissances militaires. En outre, quelque 40 États non membres sont invités, sur leur demande, à participer à ses travaux. La Conférence conduit ses travaux sur la base du consensus, adopte son propre règlement intérieur, fait en sorte que sa présidence soit assurée à tour de rôle par tous ses membres sur une base mensuelle, adopte son propre ordre du jour compte tenu des recommandations qui lui sont faites par l'Assemblée et des propositions présentées par ses propres membres, et soumet un rapport à l'Assemblée chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire. Sa session annuelle, d'une durée de 24 semaines, est divisée en trois parties et, s'il y a lieu, elle poursuit ses négociations sur les questions prioritaires entre deux sessions ou deux parties de session. C'est pourquoi elle se réunit au cours de sept à neuf mois par an.
- 4.16 En application du paragraphe 120 c) du Document final, le Secrétaire général nomme, après consultations avec la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de la Conférence qui, en même temps qu'il est son Représentant personnel, est chargé d'aider la Conférence et son président à organiser leurs travaux. Comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L du 11 décembre 1979, le Secrétaire général fournit le personnel ainsi que les concours et les services dont ont besoin la Conférence du désarmement et tous organes subsidiaires qu'elle pourrait établir, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Conférence. Le secrétariat de celle-ci

est formé de fonctionnaires d'un service du Département des affaires de désarmement dénommé Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui aux conférences (Genève).

- 4.17 La Conférence du désarmement a mené à bon terme les négociations relatives à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (1992), et celles concernant le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (1996), avec la participation des cinq États dotés de l'arme nucléaire et d'autres grandes puissances militaires. Elle réexamine à fond les priorités du programme d'action international en matière de désarmement en vue de parvenir à un accord sur un programme de travail prévoyant notamment des discussions et des négociations concernant des questions de désarmement inscrites à son ordre du jour.

Tableau 4.6

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	45,0	45,0	–	–
Total	45,0	45,0	–	–

- 4.18 Le montant prévu pour les dépenses autres que les dépenses de personnel correspond aux frais de voyage du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général qui doit se rendre au Siège pour participer aux cinquante-neuvième et soixantième sessions de l'Assemblée générale ou à d'autres consultations ou réunions.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 477 600 dollars

- 4.19 La direction exécutive et l'administration du programme sont assurées par le Bureau du Secrétaire général adjoint et le Bureau du Directeur.
- 4.20 Le Bureau du Secrétaire général adjoint est chargé d'exécuter le programme de travail et d'assurer la direction, la supervision et la gestion générales du Département, y compris sur les plans administratif et financier. Le Secrétaire général adjoint apporte son concours au Secrétaire général et lui donne des avis sur toutes les questions de sécurité touchant le désarmement ou liées au désarmement; il le représente pour ces questions, selon que de besoin, et c'est lui qui fait autorité pour ce qui est d'analyser et d'évaluer pour le Secrétaire général, aux fins de l'établissement de directives et de la prise de décisions, les événements survenant dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Tableau 4.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif: Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Programme de travail efficacement géré et appuyé par les ressources humaines et financières.	a) i) Fourniture des produits et services en temps voulu; ii) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu; iii) Utilisation intégrale des ressources.
b) Identification des nouvelles questions sur lesquelles devraient se pencher les États Membres.	b) Nombre d'occasions où les États Membres ont abordé les questions qui ont été portées à leur attention.
c) Plus grande cohérence des politiques de gestion des activités de désarmement de l'Organisation des Nations Unies.	c) Accroissement du nombre d'activités entreprises en collaboration avec d'autres organismes.

Tableau 4.8

Ressources nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005 (avant réévaluation des coûts)</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>
Budget ordinaire				
Postes	2 033,7	2 385,4	9	9
Autres rubriques	92,2	92,2	–	–
Total	2 125,9	2 477,6	9	9
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

4.21 Le montant de 2 385 400 dollars couvrira les dépenses afférentes à neuf postes, à l'incidence différée des nouveaux postes approuvés pour 2002-2003 et à la régularisation des postes ayant fait l'objet d'un échange provisoire pendant l'exercice biennal 2002-2003, qui a permis le transfert d'un poste P-5 en échange d'un poste P-4. Les dépenses au titre des autres rubriques concernent le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les frais de voyage du personnel.

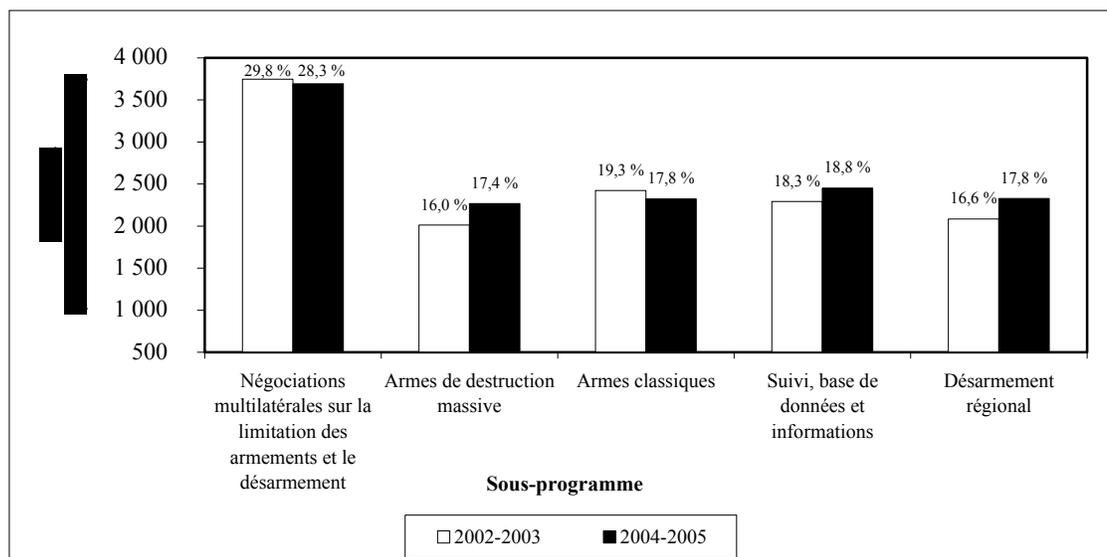
C. Programme de travail

Tableau 4.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
1. Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement	3 746,0	3 691,8	9	9
2. Armes de destruction massive	2 012,5	2 268,2	7	9
3. Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)	2 422,2	2 322,6	9	9
4. Suivi, bases de données et information	2 292,3	2 451,6	8	10
5. Désarmement régional	2 084,9	2 328,9	8	9
Total	12 557,9	13 063,1	41	46
Fonds extrabudgétaires	5 801,5	5 734,5	–	–

Ressources nécessaires, par sous-programme



Sous-programme 1 Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 691 800 dollars

- 4.22 Ce sous-programme sera exécuté par le Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui aux conférences (Genève), qui continuera à fournir un appui fonctionnel et organisationnel aux sessions de la Conférence du désarmement ainsi qu'aux conférences et réunions des États parties aux accords multilatéraux sur la limitation des armements et le désarmement. Le Service servira également de centre de liaison à Genève pour les questions concernant les mines terrestres et les armes légères. En outre, le Service aidera les États Membres, en particulier les pays en développement, à accroître leurs compétences techniques dans le domaine de la limitation des armements dans le cadre du désarmement grâce au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies. Les bénéficiaires de ce sous-programme sont les États Membres, les États parties aux accords de désarmement multilatéraux, les organisations intergouvernementales et institutions s'occupant de limitation des armements et de désarmement.

Tableau 4.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif 1 : Promouvoir la limitation des armements et le désarmement, ne ménager aucun effort pour faire en sorte que, lorsque les accords multilatéraux sont négociés dans le domaine du désarmement, ils soient universellement acceptables, et développer les compétences techniques dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement dans un plus grand nombre d'États Membres, en particulier dans les pays en développement.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Rationalisation des négociations et délibérations de la Conférence du désarmement et de ses organes subsidiaires.

a) Évaluation, par les présidents et les membres du Bureau de la Conférence du désarmement, de l'efficacité des services fournis par le secrétariat technique ainsi que de l'impact de ces services sur le mécanisme de négociation et de délibération.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 15 évaluations

2002-2003 (estimation) : 15 évaluations

2004-2005 (objectif) : 20 évaluations

b) Renforcement de l'application des instruments multilatéraux existants relatifs à la limitation des armements et au désarmement grâce aux réunions et aux conférences des États parties chargées d'examiner les accords multilatéraux relatifs à la limitation des armements et au désarmement.

b) Reconnaissance par les États Membres que l'appui fonctionnel et en matière d'organisation fourni dans le cadre du sous-programme a permis de renforcer le fonctionnement et l'application des instruments multilatéraux relatifs à la limitation des armements et au désarmement

c) Renforcement des compétences en matière de limitation des armements et de désarmement, notamment pour ce qui est des perspectives sexospécifiques, des participants au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies.

d) Prise de conscience accrue de la nécessité d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'application du sous-programme.

c) i) Accroissement du nombre de demandes de participation au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 121 demandes

2002-2003 (estimation) : 68 demandes

2004-2005 : 125 demandes

ii) Accroissement de l'appui des États Membres au programme;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 32 auteurs de projets de résolution pertinents

2002-2003 (estimation) : 66 auteurs de projets de résolution pertinents

2004-2005 : 60 auteurs de projets de résolution pertinents

iii) Participation accrue des anciens boursiers aux organes, réunions et conférences des Nations Unies.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 57 anciens boursiers participant aux sessions de la Conférence du désarmement ou à d'autres conférences ou membres de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies

2004-2005 (objectif) : 60 anciens boursiers participant aux sessions de la Conférence du désarmement ou à d'autres

conférences

ou membres de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies

d) Meilleur équilibre entre hommes et femmes pour les candidatures au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 21 % de candidates

2002-2003 (estimation) : 23 % de candidates

2004-2005 (objectifs) : 26 % de candidates

Facteurs extérieurs

- 4.23 La réalisation des objectifs et les réalisations escomptées du sous-programme sont fondées sur les hypothèses suivantes : a) l'environnement politique sera favorable aux actions de désarmement; b) les faits nouveaux dans le domaine politique concernant la paix et la sécurité internationales seront propres à faciliter les négociations de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement; c) les parties aux négociations feront preuve de la souplesse voulue et de l'esprit de conciliation nécessaire s'agissant de leurs préoccupations respectives en matière de sécurité; d) les États Membres seront disposés à donner suite aux recommandations; et e) les institutions nationales seront sensibles à la parité entre hommes et femmes.

Produits

- 4.24 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :
- i) Assemblée générale – Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) :
- Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur le programme de bourses d'études des Nations Unies, la formation et les services consultatifs dans le domaine du désarmement (1);
- ii) Conférence du désarmement :
- a. Services fonctionnels : séances plénières officieuses (20); réunions d'organes subsidiaires (comités spéciaux et groupes de travail que la Conférence créera en fonction des besoins pendant chaque session annuelle) (372); séances plénières (60); consultations du Président (60);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels à l'Assemblée générale (2); documents officiels (120); autres rapports, selon qu'il convient, conformément à l'article 43 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement (2); procès-verbaux (60); documentation à l'intention des organes subsidiaires de la Conférence du désarmement (comités spéciaux et groupes de travail que la Conférence créera en fonction des besoins pendant chaque session annuelle) : documents de séance (20); organes subsidiaires de la Conférence du désarmement : rapports (8); organes subsidiaires de la Conférence du désarmement : documents de travail (100);
- iii) Conférence des États Parties chargée d'examiner la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination :
- a. Services fonctionnels : réunion de Conférence annuelle des États Parties à la Convention (8); Groupes d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies (24); Comité préparatoire de la troisième Conférence chargée d'examiner la Convention (12);
- b. Documents à l'intention des organes délibérants : réunion de Conférence annuelle des États Parties à la Convention : rapport final (1); documents de session (10); documents après les sessions (2); documents de présession (5); groupes d'experts gouvernementaux : rapports (3); documents de session (30); documents après les

- sessions (9); Comité préparatoire de la troisième Conférence des États Parties : documents de présession (30); documents de session (20); rapports (2);
- iv) Assemblée des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction :
 - a. Services fonctionnels : première Conférence des États Parties chargée d'examiner la Convention : réunions du Bureau de la Conférence (8); séances de la Conférence chargée d'examiner la Convention (30); sixième assemblée annuelle des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : première Conférence des États Parties chargée d'examiner la Convention : rapport final (1); documents de session (40); documents de présession (100); sixième assemblée annuelle des États Parties à la Convention : rapport final (1); documents de session (20); documents de présession (100);
 - v) Conférence des États Parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction :
 - a. Services fonctionnels : réunions annuelles (20); réunions annuelles des experts (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : réunions des conférences annuelles des États Parties à la Convention : rapports de séances (2); documents de session (10); documents de présession (5); réunions annuelles d'experts : rapports de la réunion (2); documents de session (5); documents après les sessions (5); documents de présession (5); rapport du Secrétaire général sur le programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies (1);
 - vi) Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination :
 - a. Services fonctionnels : réunions des conférences annuelles (16);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : conférences annuelles : documents de session (20); rapports (2); documents de présession (100) :
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Rapports techniques : gestion et actualisation de la bibliothèque documentaire du Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui aux conférences (Genève) mise à la disposition des États Membres, du secrétariat technique, des institutions de recherche et du public;
 - ii) Promotion d'instruments juridiques : étude et évaluation fiables de l'évolution des négociations en cours dans le cadre de la Conférence du désarmement ainsi que des conférences et réunions des États parties aux accords multilatéraux relatifs à la limitation des armements et au désarmement; base de données au titre de l'article 7 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction;

- iii) Mise au point et gestion du site Web de la Conférence du désarmement;
 - iv) Maintien de la coopération avec des établissements de recherche s’occupant de la limitation des armements et du désarmement, en particulier l’Institut des Nations Unies pour la recherche et le désarmement (UNIDIR); tenue du site Web du Service à Genève;
 - v) Documents et apports concrets dans le cadre des séminaires sur la limitation des armements et le désarmement et exposés sur les questions faisant l’objet des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement; fourniture de services fonctionnels et administratifs aux présidents successifs de la Conférence du désarmement afin d’assurer la continuité des travaux de la Conférence, étant donné que sa présidence est assurée par roulement;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Stages de formation, séminaires et ateliers : exécution du programme de bourses d’études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies : tenue à jour du matériel didactique; visites d’études à l’Agence internationale de l’énergie atomique, à l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques, à la Commission préparatoire de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires et dans les États Membres, à leur invitation; sessions de formation à l’intention de 30 boursiers (à la Conférence du désarmement, à Genève, et à la Première Commission, à New York).

Tableau 4.11

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
			(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire					
Postes		2 003,2	1 963,6	9	9
Autres rubriques		1 742,8	1 728,2	–	–
Total		3 746,0	3 691,8	9	9
Fonds extrabudgétaires	2,0	1,8	2,3	–	–

4.25 Le montant de 1 963 600 dollars correspond à neuf postes, dont cinq postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et quatre postes d’agent des services généraux. Les dépenses au titre des autres rubriques correspondent aux frais de voyage du personnel, au mobilier et au matériel ainsi qu’à une réduction du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

**Sous-programme 2
Armes de destruction massive**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 268 200 dollars

4.26 Ce sous-programme sera exécuté par le Service des armes de destruction massive, qui mènera des activités relatives à ce type d’armes, notamment les armes nucléaires, conformément au mandat

que lui ont confié les États Membres. Les bénéficiaires du sous-programme sont les États Membres, les États parties aux accords de désarmement multilatéraux, ainsi que les organisations intergouvernementales et les institutions s'occupant d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires. Si on ne prévoit pas de changement notable quant à la nature des activités du sous-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, il a été tenu compte des nouveaux mandats assignés par l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne l'appui à l'action menée dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, afin de contribuer à maintenir la paix et la sécurité internationales et de participer à la lutte menée à l'échelle mondiale contre le terrorisme.

Tableau 4.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Promouvoir l'action menée en faveur du désarmement dans le domaine des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et aider les États Membres, à leur demande, à appuyer les traités en vigueur relatifs aux armes de destruction massive.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Facilitation des délibérations et négociations relatives au désarmement conduites par les États Membres et à d'autres questions ayant trait aux armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Il s'agit notamment de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en 2005, de ladite Conférence et des réunions spéciales.

b) Prise de conscience accrue et meilleure compréhension par les États Membres des nouvelles tendances et de l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires.

a) Satisfaction exprimée par les États Membres, à travers les déclarations des Présidents des réunions et conférences pertinentes, en ce qui concerne l'aide fournie, y compris l'appui technique et organisationnel à l'application des accords dans le domaine du Comité préparatoire concernant les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 8 déclarations
 2002-2003 (estimation) : 8 déclarations
 2004-2005 (objectif) : 8 déclarations

b) Utilisation accrue par les États Membres et d'autres entités, dans leurs délibérations, des informations fournies par le Service des armes de destruction massive, comme en témoignent aussi bien le nombre de demandes invitant le personnel du Service à participer à des ateliers et à des séminaires que le nombre de demandes de renseignements, transmises soit par l'intermédiaire de contacts personnels, soit sous forme électronique.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 8 demandes
 2002-2003 (estimation) : 8 demandes
 2004-2005 (objectif) : 10 demandes

c) Renforcement, dans le cadre des mandats existants, de la coopération multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et de participer à la lutte menée à l'échelle mondiale contre le terrorisme.

d) Conscience accrue de la nécessité d'assurer la parité des sexes dans les activités du sous-programme.

c) Fourniture, en temps voulu, d'informations spécialisées sur les questions relatives aux risques d'utilisation d'armes de destruction massive et de matériels connexes pour commettre des actes terroristes.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 100 % de satisfaction en ce qui concerne les délais observés et la précision des estimations et des documents d'information relatifs à ces questions

2004-2005 (objectif) : 100 % de satisfaction en ce qui concerne les délais observés et la précision des estimations et des documents d'information relatifs à ces questions

d) i) Augmentation du nombre de femmes participant aux activités des groupes d'experts mandatés par l'Assemblée générale.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 4,5 % de femmes dans les groupes d'experts mandatés par l'Assemblée générale

2002-2003 (estimation) : 4,5 % de femmes dans les groupes d'experts mandatés par l'Assemblée générale

2004-2005 (objectif) : 20 % de femmes dans les groupes d'experts mandatés par l'Assemblée générale

ii) Augmentation du nombre de femmes participant aux activités des ateliers et séminaires.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 50 % des participants aux ateliers et séminaires étaient des femmes

2004-2005 (objectif) : 50 % des participants aux ateliers et séminaires seront des femmes

iii) Importance accrue accordée aux perspectives sexospécifiques dans le domaine des armes de destruction massive.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : organisation d'ateliers et de séminaires prenant en considération les questions relatives à la parité des sexes

2004-2005 (objectif) : organisation d'ateliers et de séminaires prenant en considération les questions relatives à la parité des sexes

Facteurs externes

- 4.27 Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les hypothèses suivantes sont vérifiées : a) l'environnement politique est favorable aux actions de désarmement; b) les États Membres sont disposés à appliquer les recommandations, résolutions et décisions adoptées lors des réunions et conférences pertinentes; c) les organisations internationales coopèrent; et d) les institutions nationales appuient la parité entre hommes et femmes.

Produits

4.28 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Assemblée générale – Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission);
 - a. Service fonctionnel des réunions (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur les risques d'utilisation d'armes de destruction massive pour commettre des actes terroristes (1); note du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (1); note du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1); rapport final du groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles sous tous ses aspects (1); rapport du Secrétaire général sur la réduction du danger nucléaire (2); rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le caractère licite de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (2); rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (2); rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 (1); rapport du Secrétaire général sur les missiles (2); rapport du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire (2); rapport du Secrétaire général intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour » (2); rapport du Secrétaire général sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (2); rapport du Secrétaire général sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (2);
 - ii) Commission du désarmement :

- Service fonctionnel des réunions du Groupe de travail (30);
- iii) Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires :
 - a. Service fonctionnel des réunions : Bureau de la conférence annuelle (2); réunions de la conférence annuelle (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents officiels (8); rapport final de la Conférence (1);
 - iv) Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires :
 - a. Service fonctionnel des réunions de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (2005); Bureau de la Conférence (8); réunions des organes subsidiaires pour la Conférence de 2005 (25); séances plénières (20); troisième session du Comité préparatoire pour la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (2005); Bureau du Comité préparatoire (y compris des consultations de présession) (4); séances plénières (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (2005) : documents de travail (50); document final (1); documents officiels (30); troisième session du Comité préparatoire pour la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (2005) : documents officiels (20); rapport du Comité préparatoire (1); documents de travail (15);
 - v) Groupes spéciaux d'experts : groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles sous tous ses aspects :
 - a. Service fonctionnel des réunions du groupe d'experts (60);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de travail (10);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Plaquettes et fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : plaquettes d'information sur les questions relatives aux armes de destruction massive (2);
 - ii) Matériel technique : création et gestion d'un dispositif sur les risques d'utilisation d'armes de destruction massive pour commettre des actes terroristes; gestion du site Web du Service;
 - iii) Promotion des instruments juridiques : prolongement des décisions des conférences d'examen et des réunions sur les accords de désarmement concernant les armes de destruction massive, en particulier collecte des réponses sur les mesures de confiance en vue de l'échange d'informations annuel des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.
 - iv) Suivi et analyse des évolutions et tendances dans le domaine des armes de destruction massive, constitution d'une base de données visant à aider les États parties dans leurs négociations lors des conférences et réunions sur les accords de désarmement multilatéraux;

- v) Bilans politiques, études, recueils, documents de référence, mémoires, éléments de discussion et déclarations du Secrétaire général sur la question des armes de destruction massive;
- vi) Séminaires à l'intention des utilisateurs extérieurs : ateliers et colloques consacrés à des questions relatives aux armes de destruction massive.

Tableau 4.13

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	1 522,8	1 696,8	7	9
Autres rubriques	489,7	571,4	–	–
Total	2 012,5	2 268,2	7	9

- 4.29 Le montant de 1 696 800 dollars doit permettre de maintenir sept postes et d'en créer deux : un poste P-5 et un poste d'agent des Services généraux. Ces postes renforceront les capacités du Service des armes de destruction massive grâce aux services d'un chef adjoint qui fera également office de secrétaire de conférence pour les questions relatives aux accords concernant les armes de destruction massive. Le titulaire du poste sera chargé d'appliquer les recommandations du Groupe de travail sur les politiques relatives au terrorisme dans le domaine des armes de destruction massive. L'accroissement au titre des autres rubriques tient essentiellement aux activités du groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles sous tous ses aspects et couvrira les dépenses afférentes à l'emploi de consultants et d'experts, ainsi qu'aux voyages.

**Sous-programme 3
Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 322 600 dollars

- 4.30 Le Service des armes classiques est chargé de la mise en oeuvre du sous-programme 3 et exécutera toutes les activités relatives aux armes classiques. Les principaux domaines à couvrir sont : les armes légères, y compris le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères; les mesures concrètes de désarmement; la transparence des rapports sur les transferts d'armes internationaux et les dépenses militaires nationales et le désarmement et le développement ainsi que les tendances nouvelles et les autres questions relatives au désarmement classique. L'adoption par la Conférence des Nations Unies sur les armes légères, en juillet 2001, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, a entraîné une augmentation des responsabilités assumées au titre du sous-programme 3.
- 4.31 Les bénéficiaires du sous-programme sont, entre autres, les États Membres, les départements et institutions du système des Nations Unies traitant des questions relatives aux armes classiques, en particulier aux armes légères, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile, les organisations non gouvernementales spécialisées et les instituts de recherche.

Tableau 4.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Favoriser une plus grande confiance mutuelle entre les États Membres dans le domaine des armes classiques et lutter contre l'accumulation excessive d'armes légères, qui constitue un facteur de déstabilisation, ainsi que contre le trafic et la fabrication illicite de ces armes légères.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Promouvoir une plus grande prise de conscience et une meilleure connaissance des tendances nouvelles et des faits nouveaux dans les domaines relatifs aux armes classiques.

a) Nombre de demandes adressées au personnel du Service en vue de l'organisation de réunions d'information, de la présentation d'exposés et de la participation à des ateliers ou séminaires sur les questions relatives aux armes classiques, ainsi que le nombre de demandes de documentation adressées aux personnes du Service à contacter ou par voie électronique.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 20 réunions d'information, présentations et participations à des ateliers et séminaires

2004-2005 (objectif) : 24 réunions d'information, présentations et participations à des ateliers et séminaires

b) Accroître la participation au Registre des Nations Unies sur les armes classiques et au système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires

b) i) Augmentation du nombre d'États Membres participant au Registre des Nations Unies sur les armes classiques;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 116 États Membres

2002-2003 (estimation) : 125 États Membres

2004-2005 (objectif) : 130 États Membres

ii) Augmentation du nombre d'États Membres appliquant le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 60 États Membres

2002-2003 (estimation) : 79 États Membres

2004-2005 (objectif) : 85 États Membres

c) Maintenir l'élan créé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la mise en oeuvre anticipée du Programme d'action, et faire en sorte que la question des armes légères

c) i) Augmentation du nombre d'initiatives prises par les États Membres en vue de lutter contre le trafic des armes légères;

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

demeure parmi les thèmes prioritaires en matière de sécurité internationale.

2002-2003 (estimation) : 107 initiatives
2004-2005 (objectif) : 165 initiatives

ii) Satisfaction exprimée par les États concernant l'assistance reçue dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 10 témoignages de satisfaction

2004-2005 (objectif) : 20 témoignages de satisfaction

d) Les États Membres ont davantage recours aux services offerts par le Département pour ce qui concerne les mesures concrètes de désarmement.

d) Augmentation du nombre de demandes reçues des États Membres en vue d'obtenir une assistance dans le cadre de l'élaboration de programmes de collecte et de destruction d'armes et d'autres projets concrets de désarmement.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 12 demandes reçues des États

2004-2005 (objectif) : 15 demandes reçues des États

e) Accorder davantage d'attention à l'équilibre de la répartition entre les sexes lors du recrutement de consultants, de la constitution de groupes d'experts et de la sélection des participants aux conférences, séminaires et ateliers organisés par le Service.

e) Recrutement d'une forte proportion de femmes parmi les consultants et représentation plus équilibrée des deux sexes dans les groupes d'experts et parmi les participants aux conférences, séminaires et ateliers organisés par le Service.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 10 % de femmes

2004-2005 (objectif) : 15 % de femmes

Facteurs extérieurs

- 4.32 Le sous-programme devrait aboutir aux réalisations et aux objectifs recherchés si les hypothèses suivantes sont vérifiées : a) le climat politique est favorable aux initiatives relatives au désarmement; b) les États Membres sont prêts à appliquer les recommandations; c) toutes les données nécessaires sont reçues en temps voulu; d) les contributions aux fonds extrabudgétaires sont annoncées et versées en temps voulu; et e) les institutions nationales attachent de l'importance à la question de la parité entre les sexes.

Produits

- 4.33 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

- i) Assemblée générale : Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission);
 - a. Services fonctionnels assurés aux réunions (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (1); rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères (2); rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement (2); rapport du Secrétaire général sur l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (2); rapport du Secrétaire général sur le Registre des Nations Unies sur les armes classiques (2); rapport du Secrétaire général sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2); rapport du Secrétaire général sur l'étude réalisée par le Groupe d'experts gouvernementaux concernant la relation entre le désarmement et le développement (1);
- ii) Commission du désarmement :
Services fonctionnels assurés aux réunions (30);
- iii) Groupes spéciaux d'experts : Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement :
Services fonctionnels assurés aux réunions (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire)
 - i) Publications en série : manuel d'information sur le Registre des Nations Unies sur les armes classiques : faits et chiffres;
 - ii) Publications isolées : brochure sur le Registre des Nations Unies sur les armes classiques; brochure sur le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires; rapports rendant compte des résultats des projets réalisés dans le cadre de l'assistance aux États concernant les mesures concrètes de désarmement;
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse. Communiqués de presse sur les questions relatives aux armes classiques;
 - iv) Manifestations spéciales : manifestations spéciales;
 - v) Supports techniques : base de données sur le Registre des Nations Unies sur les armes classiques; base de données sur le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires; affichage d'informations et de documents des Nations Unies ayant trait à la question sur la page d'accueil du Service des armes classiques;
 - vi) Promotion d'instruments juridiques : réunion officieuse de délégations concernant le Registre des Nations Unies sur les armes classiques, tenue au Siège de l'ONU pendant les séances de la Première Commission (2); réunions du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (12); réunions du Groupe des États intéressées par les mesures concrètes de désarmement (12); réunions du Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement (2); bilans politiques, études, recueils, documents de référence, mémoires, listes de thèmes de discussion et déclarations à l'intention du Secrétaire général concernant les questions relatives aux armes classiques;

- vii) Séminaires à l'intention des bénéficiaires extérieurs : ateliers et réunions sur les questions relatives aux armes classiques, en particulier les armes légères; ateliers sur la relation entre le désarmement et le développement (2);
- viii) Documents audiovisuels : autres activités menées dans le cadre de la stratégie de sensibilisation (affiches, expositions, films documentaires, etc.);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires)
 - i) Services consultatifs : services consultatifs à la demande des gouvernements, y compris missions d'inspection aux fins du contrôle de l'exécution des projets de désarmement en cours et de l'évaluation des projets supplémentaires proposés par les États Membres;

Tableau 4.15

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
			(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire					
Postes		1 762,3	1 924,6	9	9
Autres rubriques		659,9	398,0	–	–
Total		2 422,2	2 322,6	9	9
Fonds extrabudgétaires	990,3	1 414,2	852,0		

- 4.34 Le montant de 1 924 600 dollars correspond au maintien de neuf postes. Les ressources autres que celles affectées à des postes, qui accusent une réduction de 261 900 dollars, couvriront les dépenses afférentes aux consultants, aux déplacements du personnel et à la gestion afin de permettre au Service d'exécuter les activités décrites ci-dessus. Les ressources affectées aux frais de déplacement des représentants (207 700 dollars) sont supprimées en raison de l'achèvement des travaux du groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier la possibilité d'élaborer un instrument international permettant d'identifier et de tracer les armes légères illicites.

Sous-programme 4
Suivi, base de données et information

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 451 600 dollars

- 4.35 L'exécution de ce sous-programme est confiée au Service du suivi, de la base de données et de l'information, qui continuera de fournir une information objective, impartiale et actualisée aux bénéficiaires du sous-programme, à savoir les États Membres, les États parties aux accords multilatéraux de désarmement, les organisations et institutions intergouvernementales, les départements et institutions du système des Nations Unies, les instituts de recherche et d'enseignement, les organisations non gouvernementales, les médias et le public.
- 4.36 Les activités d'information et de sensibilisation menées dans le cadre de ce sous-programme couvrent toutes les composantes du désarmement multilatéral, avec une attention particulière pour les domaines prioritaires de fond du Département – armes de destruction massive et armes classiques, en particulier les armes légères. Le Service continuera de mener ses activités

d'information et d'éducation en coopération avec les autres services et départements et, tout particulièrement, avec le Département de l'information, ainsi qu'avec des organisations de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales et universitaires. L'Assemblée générale ayant approuvé, à sa cinquante-septième session, les recommandations énoncées dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (2002), c'est ce même thème qui sera au centre des activités du sous-programme. De plus, le sous-programme aura de plus en plus recours aux moyens électroniques de diffusion et d'échange de l'information, notamment pour concevoir des pages Web spécialisées.

Tableau 4.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Fournir aux États Membres et au public une information objective, impartiale et actuelle sur les activités de désarmement.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure information des États Membres sur les questions faisant l'objet ou susceptibles de faire l'objet de délibérations et de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement.

a) i) Statistiques sur le jugement porté par les bénéficiaires, attestant qu'il estiment disposer des éléments d'information et des publications qui leur sont nécessaires pour mener à bien les actions qu'ils entreprennent;

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 500 publications diffusées

2004-2005 (objectif) : 500 publications diffusées

ii) Appui des États Membres au Programme d'information sur le désarmement.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 20 coauteurs de la résolution pertinente

2004-2005 (objectif) : 20 coauteurs de la résolution pertinente

b) Intérêt plus marqué du public pour les mesures multilatérales de désarmement.

b) i) Nombre de demandes de membres du public souhaitant recevoir de l'information ou participer à des réunions;

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet.

2002-2003 (estimation) : 30 demandes

2004-2005 (objectif) : 30 demandes

ii) Nombre d'utilisateurs du site Web du Département et nombre d'organismes qui y relient leur propre site.

c) Meilleure compréhension de la nécessité de parvenir à la parité des sexes dans le travail de désarmement et d'intégrer aux activités d'information une perspective soucieuse de l'égalité des sexes.

Mesures des résultats :
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 940 utilisateurs par jour
2004-2005 (objectif) : 950 utilisateurs par jour

c) i) Représentation plus équilibrée des hommes et des femmes au Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement;

Mesures des résultats :
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 27 % des membres du Conseil sont des femmes
2004-2005 (objectif) : 30 % des membres du Conseil sont des femmes

ii) Représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans la composition des groupes d'experts gouvernementaux;

Mesures des résultats :
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 30 % des membres des groupes d'experts sont des femmes
2004-2005 (objectif) : 33 % des membres des groupes d'experts sont des femmes

iii) Représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans le programme de stages du Département;

Mesures des résultats :
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 47 % des stagiaires sont des femmes
2004-2005 (objectif) : 50 % des stagiaires sont des femmes

iv) Mentions de la perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement énoncées dans les déclarations et publications officielles.

Mesures des résultats :
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 3 mentions
2004-2005 (objectif) : 5 mentions

Facteurs extérieurs

- 4.37 Le sous-programme devrait aboutir aux réalisations et aux objectifs recherchés si les hypothèses suivantes sont vérifiées : a) le climat politique est favorable aux initiatives relatives au désarmement; b) les États Membres sont prêts à appliquer les recommandations; c) l'opinion publique est favorable à l'application des nouvelles normes; d) toutes les données nécessaires sont reçues en temps voulu; et e) les institutions nationales attachent de l'importance à la question de la parité des sexes.

Produits

- 4.38 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale – Première Commission (désarmement et sécurité internationale) :
 - a. Services fonctionnels des séances (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : note du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (2); rapport du Secrétaire général sur les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (2); rapport du Secrétaire général sur la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (1); rapport du Secrétaire général sur le respect des normes relatives à l'environnement dans le cadre des accords de désarmement et de maîtrise des armements (2); rapport du Secrétaire général sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (2); rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (2); rapport du Secrétaire général sur le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (1); rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (1); rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (2); rapport du Secrétaire général sur la vérification sous tous ses aspects y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (1);
 - ii) Conseil consultatif pour les questions de désarmement :
Services fonctionnels des séances. Sessions annuelles du Conseil consultatif (4);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : groupe d'experts gouvernementaux sur les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (2004-2005) (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : actualité du Département des affaires de désarmement (8); résolutions et décisions ayant trait au désarmement adoptées par l'Assemblée générale (2); bulletin sur la vie des organisations non gouvernementales (2); rapports spéciaux (4); *Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* (2);
 - ii) Publications isolée : publications spéciales (brochures, dépliants, dossiers publicitaires, guides, affiches, etc. (4);

- iii) Expositions, visites guidées, conférences : séances d'information pour les groupes de visiteurs ou à l'extérieur; organisation de stages par le Département et accueil des stagiaires;
- iv) Actualisation de l'information présentée dans l'exposition sur le désarmement de la visite guidée de l'ONU;
- v) Manifestations spéciales : activités de désarmement menées par le Messenger de la paix nommé par le Secrétaire général; mise en oeuvre du projet d'éducation sur les armes légères du Département des affaires de désarmement; initiatives d'éducation des jeunes en matière de paix et de désarmement; équipe spéciale interorganisations pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération; organisation matérielle et technique de la participation des organisations non gouvernementales aux conférences sur le désarmement multilatéral ainsi qu'aux manifestations spéciales;
- vi) Supports techniques : publications électroniques : actualisation périodique du site Web de l'ONU et du Département <disarmament.un.org>, en coopération avec d'autres services; publications électroniques : mise à jour des présentations sous logiciel Power Point consacrées au désarmement; publications électroniques : diffusion sur Internet de toutes les publications, à l'exception de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*; gestion et actualisation du site de ressources consultables en ligne pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération; gestion de la bibliothèque de références sur le désarmement et actualisation de la base de données de bibliothèque électronique;
- vii) Promotion d'instruments juridiques : bilans politiques, études, recueils, documents de référence, mémoires, entretiens et déclarations;
- viii) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : colloques et tables rondes sur les questions de désarmement (4).

Tableau 4.17

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	1 726,2	1 867,5	8	10
Autres rubriques	566,1	584,1	–	–
Total	2 292,3	2 451,6	8	10
Fonds extrabudgétaires	200,0	600,0	–	–

4.39 Le montant de 1 867 500 dollars correspond au maintien de huit postes, auxquels s'ajoutent deux postes supplémentaires (1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux). Le montant prévu pour les autres rubriques permettra au Bureau de mener les activités décrites plus haut. Les deux nouveaux postes sont nécessaires pour la gestion des questions relevant des technologies de l'information. En particulier, le poste P-3 sera chargé des pages Web et sites d'information créés ultérieurement à la demande de l'Assemblée générale, de l'échange d'informations en ligne sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ainsi que sur

les législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage, et de la gestion d'un site de ressources pédagogiques en ligne sur le désarmement et la non-prolifération. Le titulaire du nouveau poste d'agent des services généraux remplira les fonctions d'assistant informatique chargé de moderniser le parc matériel électronique et logiciel, d'intervenir en cas de problème technique et d'assurer le suivi des applications conçues par le Service.

**Sous-programme 5
Désarmement régional**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 328 900 dollars

- 4.40 On s'accorde généralement à reconnaître que le désarmement régional peut jouer un rôle déterminant en contribuant à promouvoir et à renforcer les efforts déployés au niveau international aux fins du désarmement mondial. En conséquence, ce sous-programme vise à promouvoir et renforcer les initiatives régionales et sous-régionales en vue de promouvoir et de consolider la paix et la sécurité internationales.
- 4.41 Le sous-programme sera exécuté par le Service du désarmement régional au Siège, les centres régionaux pour la paix et le désarmement en Afrique (Lomé), en Asie et dans le Pacifique (Katmandou), et le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Lima).

Tableau 4.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Promouvoir et renforcer les efforts qui sont déployés au niveau international aux fins du désarmement mondial et de la paix et de la sécurité internationales, en appuyant et en favorisant les efforts et initiatives de désarmement à l'échelon régional, selon des approches librement convenues entre les États de la région considérée et compte tenu des préoccupations justifiées des États en matière de légitime défense et des caractéristiques propres à la région.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Élargissement des possibilités de coopération régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales en ce qui concerne les mesures de confiance et les questions relatives au désarmement, à la paix, à la sécurité et au développement.

a) i) Augmentation du nombre de projets communs et consultations concernant le désarmement aux niveaux national, sous-régional et régional;

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 48 projets communs et consultations liés au désarmement

2004-2005 (objectif) : 66 projets communs et consultations liés au désarmement

ii) Augmentation du nombre de manifestations et activités de désarmement organisées par les organisations régionales et sous-régionales en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

- b) Prise de conscience de l'utilité de la tenue de consultations régulières avec les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 10 manifestations et activités concernant le désarmement
2004-2005 (objectif) : 14 manifestations et activités concernant le désarmement
- b) i) Augmentation du nombre de demandes de participation par des États Membres et organisations régionales et sous-régionales aux réunions et autres manifestations organisées par les centres régionaux (conférences, séminaires, ateliers, etc.);
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 96 demandes de participation par des États Membres et organisations régionales et sous-régionales
2004-2005 (objectif) : 170 demandes de participation par des États Membres et organisations régionales et sous-régionales
- ii) Renforcement de l'échange d'informations entre les organisations régionales et sous-régionales.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 24 occurrences (mensuelles ou bimensuelles)
2004-2005 (objectif) : 48 occurrences (mensuelles ou bimensuelles)
- c) Prise de conscience accrue de la nécessité d'inclure une perspective sexospécifique dans les efforts de désarmement régional.
- c) Augmentation du nombre des projets et manifestations sur le désarmement régional qui prennent en compte la sexospécificité.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : 1 projet ou manifestation
2004-2005 (objectif) : 6 projets et manifestations
-

Facteurs externes

- 4.42 On compte que le sous-programme accomplira les objectifs et les réalisations qui lui ont été assignés à condition que : a) l'environnement politique soit favorable aux efforts de désarmement; b) les États Membres soient disposés à mettre en oeuvre les recommandations formulées; c) des contributions extrabudgétaires soient annoncées et versées ponctuellement (ce dernier facteur

pourrait être d'une importance cruciale dans la mesure où les contributions versées aux centres régionaux semblent être en diminution); et d) les institutions nationales appuient les mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes.

Produits

4.43 Les produits suivants seront exécutés pendant l'exercice biennal :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale – Commission des questions de désarmement et de sécurité internationale (Première Commission) :
 - a. Service des réunions (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur le statut de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires et sur le plan de la sécurité internationale (1); rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée (2); rapport du Secrétaire général sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (2); rapport du Secrétaire général sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2); rapport du Secrétaire général sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (2); rapport du Secrétaire général sur le Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (2);
 - ii) Comité spécial de l'océan Indien :
Service des réunions (3). Fourniture d'un appui fonctionnel à des conférences, séminaires, ateliers et réunions d'experts (4);
 - iii) Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale :
Service des réunions (4);
 - iv) Comité consultatif permanent;
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Bulletin africain de la paix* (8); *Disarmament Update in Africa* (4); réunions d'information sur l'Amérique latine et les Caraïbes (12); *Encyclopédie sur la sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes* (2); *Perspectives régionales*, Centre de Lima (12); *Study Series on African Conflicts* (2);
 - ii) Publications isolées : rapports sur les conférences spéciales, centres régionaux de Lomé et de Lima; embargos sur les armes et sanctions en Afrique de 1960 à 2002; fiches de synthèse sur la situation des différents pays de la région en ce qui concerne les accords sur les questions de sécurité, publiées par le Centre régional de Lima; impact des armes légères sur la sécurité humaine en Afrique; publications sur les réunions régionales et questions intersectorielles par le Service du désarmement régional; brochure sur les activités du Centre régional de Katmandou (2); brochure sur le rapport du Centre de Lima sur ses activités (2); manuel, programme d'enseignement et auxiliaires pédagogiques publiés par le Centre régional de Lima; publications concernant les réunions régionales du Centre régional de Katmandou (4);
 - iii) Documentation technique : gestion de la bibliothèque du Centre régional de Lomé;

- iv) Promotion des instruments juridiques : appui ponctuel aux États Membres signataires du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest dans le cadre du Programme de coordination et d'assistance en matière de sécurité et de développement en Afrique; consultations et/ou réunions avec les organisations régionales et sous-régionales dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie occidentale (20); réunion d'un groupe d'experts de haut niveau comprenant plusieurs experts non gouvernementaux de la région Asie-Pacifique, afin d'identifier les besoins pressants de la région en matière de sécurité et de désarmement et donner des conseils sur les activités que le Centre régional de Katmandou devra entreprendre; examen régional mensuel des questions relatives aux armements, au désarmement, à la défense et à sécurité par le Service du désarmement régional; bilans politiques, études, recueils, documents de référence, exposés, points à aborder et déclarations à l'intention du Secrétaire général; appui fonctionnel périodique à la sécurité internationale et au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie; appui fonctionnel périodique à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale; rapports sur les conférences, séminaires, ateliers et réunions d'experts du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (4); projet de recherche sur les itinéraires et caches d'armes légères illicites en Afrique; série de séminaires sur la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (10); atelier sur la promotion de l'universalité des conventions et traités en matière de désarmement (2);
- v) Séminaires à l'intention des utilisateurs extérieurs : réunions sur le désarmement dans la région Asie-Pacifique (4); ateliers régionaux sur le suivi de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (16); atelier sur le désarmement concret en vue du développement durable de l'Afrique; atelier sur la transparence des armes légères et le régime de contrôle des armes en Afrique; ateliers et séminaires sur le désarmement concernant les questions intersectorielles (4); ateliers et séminaires sur le rôle des femmes dans le désarmement, la paix et la sécurité (4); ateliers sur les mesures de confiance entre les autorités militaires et civiles en Afrique; ateliers, séminaires et stages de formation sur diverses questions de désarmement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes;
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- Stages de formation, séminaires et ateliers : programme de bourses du Centre régional de Lomé sur la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique.

Tableau 4.19

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2000-2001	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire					
Postes		1 610,5	1 793,5	8	9
Autres rubriques		474,4	535,4	–	–
Total		2 084,9	2 328,9	8	9
Fonds extrabudgétaires	1 756,7	1 664,8	1 760,7	–	–

4.44 Le montant de 1 793 500 dollars permettra de maintenir huit postes et de créer un poste D-1, dont le titulaire assumera les fonctions de chef du Service régional; ce montant permettra aussi de financer les dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le nouveau poste proposé est demandé pour aider le Service à assurer le niveau de coordination requis pour les activités régionales, y compris les travaux des centres régionaux. Le titulaire du poste D-1 coordonnera et supervisera l'application des mandats sur les questions relatives au désarmement régional, assurera la coordination de la mise en oeuvre des activités régionales par le biais du Département des affaires de désarmement, entre le Département et les autres départements et bureaux et entre le Département et des entités extérieures. Les ressources non affectées à des postes permettront au Bureau de mener à bien les activités décrites plus haut. L'augmentation de ces ressources concerne deux activités du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 072 900 dollars

4.45 Le Service administratif fournit des services d'appui au Département des affaires de désarmement en ce qui concerne les questions de personnel, l'administration budgétaire et financière, la planification des ressources et l'utilisation des services communs, ainsi qu'un appui administratif aux organes directeurs et aux réunions d'autres organes, selon que de besoin.

Tableau 4.20

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	592,4	592,4	3	3
Autres rubriques	499,9	480,5	–	–
Total	1 092,3	1 072,9	3	3

4.46 Le montant de 592 400 dollars permettra de maintenir trois postes. Les ressources non affectées à des postes, reflétant une réduction des dépenses à prévoir, portent principalement sur les dépenses générales de fonctionnement, le mobilier et le matériel. Toutefois, l'élément relatif au personnel temporaire (autre que pour les réunions) sera réduit du fait de la suppression du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies.

Tableau 4.21

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

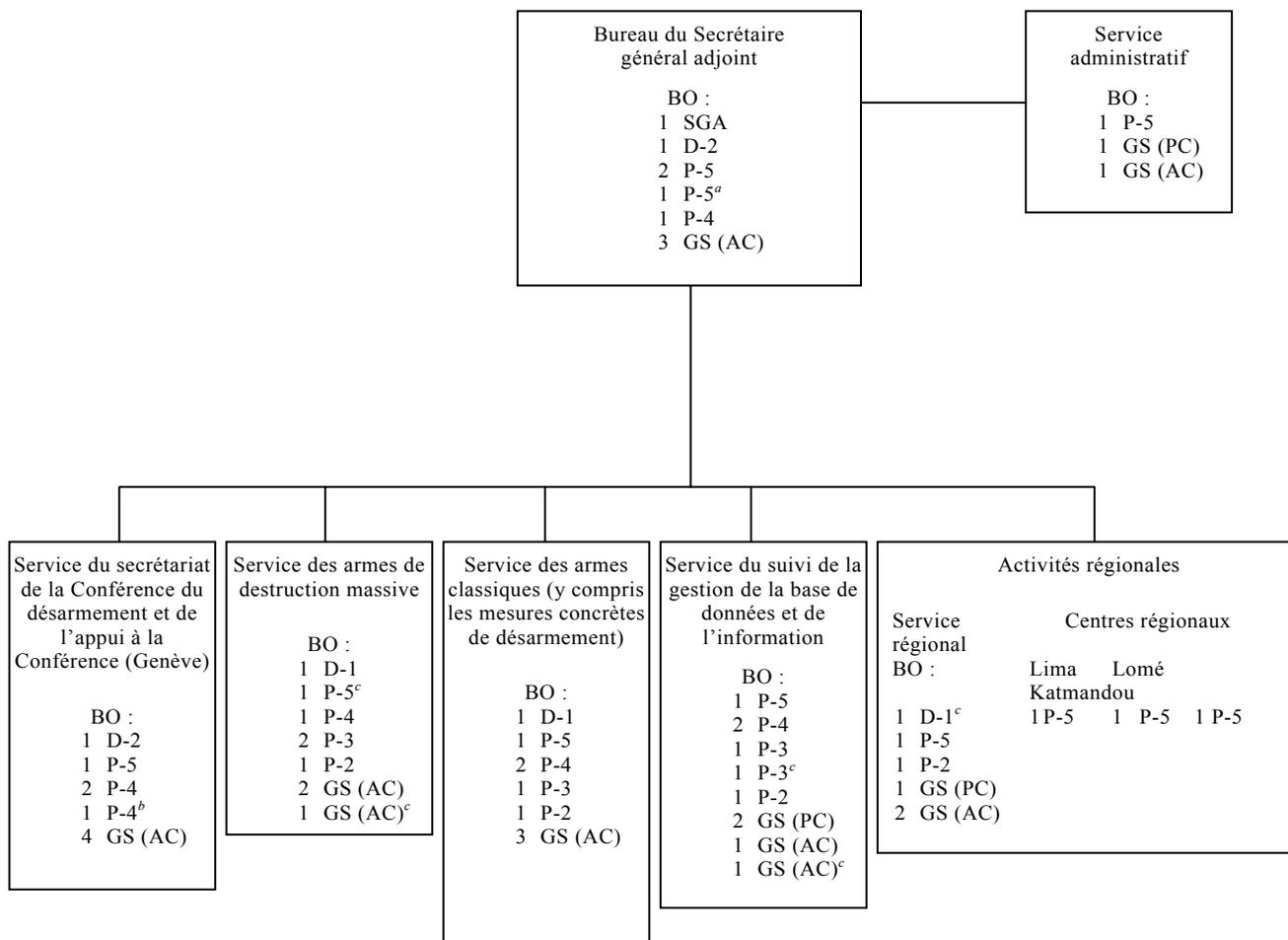
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/54/7, chap. II)

Le Comité consultatif a demandé de suivre le versement de l'indemnité journalière de subsistance aux boursiers, afin de vérifier qu'il se justifie (par. II.23).

Avec le concours du Groupe des politiques en matière de rémunération et de classement des emplois du Bureau de la gestion des ressources humaines, le Département a entrepris de rassembler des informations en vue de déterminer s'il y avait lieu de verser une indemnité journalière de subsistance ou une allocation. Depuis 2000, les boursiers du Département des affaires de désarmement doivent remplir un questionnaire sur leurs frais de logement et de repas. Le Département a l'intention d'incorporer systématiquement ce questionnaire au processus d'évaluation du programme. Pour l'instant, tant que la longueur des séjours dans chaque ville demeure inférieure à 30 jours, de sorte qu'il est difficile aux boursiers de trouver à se loger et qu'il leur faut louer des chambres d'hôtel aux tarifs commerciaux, l'Organisation continuera de leur verser une indemnité journalière de subsistance afin d'éviter qu'ils ne se heurtent à des difficultés.

**Département des affaires de désarmement
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal
2004-2005**



Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes.

^a Régularisation du poste transféré du Service de Genève au Bureau du Directeur.

^b Régularisation du poste transféré du Bureau du Directeur.

^c Postes nouveaux.

Annexe

**Produits habituellement inclus dans le budget-programme
qui seront supprimés pour l'exercice biennal 2004-2005**

<i>A/56/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Raison de la suppression</i>
4.21 a) iii) b.	Conférences annuelles des États parties au Protocole II modifié annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination : documents de base	1	Aucune demande d'État partie
Le document final aurait dû être adopté à la cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques en 2001	Document final de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	1	Le document final de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention (BWC/CONF.V/17) a été adopté le 14 novembre 2002 à l'issue de la reprise de la session de la Conférence.
4.29 a) i) b.	Rapport du Secrétaire général sur la relation entre le désarmement et le développement (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)	2	Pas de demande de l'Assemblée générale
4.29 a) iii)	Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le Registre des Nations Unies sur les armes classiques	3	Convocation et achèvement des travaux en 2003
4.38 b) i)	Fiches de synthèse sur le désarmement en Asie et dans le Pacifique (anglais seulement)	4	Site Web (fonctionne)
4.38 b) ii)	Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	1	Dans le cadre des mesures visant à améliorer les publications, tous les produits au titre du budget-programme liés à la publication du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies ont été éliminés de ces propositions car le Répertoire ne sera plus publié par l'ONU.
Total		12	